

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 14 février 2006 à 19 h à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, toutes commissaires formant quorum, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm. et Mme Johanne Marra, dir. serv. form. gén. jeunes.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Rita-Thérèse Poisson.

Il est 19 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-060214-1312

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2006.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CE-060214-1313

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

5. Reddition de comptes au comité exécutif – rapports complémentaires :
 - 5.1 Service de surveillance des dîneurs;
 - 5.2 Services de garde;
6. Protocole d'entente avec « Jeunesse Atout » - adoption;
- 8.1 Retour – dossier d'expulsion d'un élève;

Adopté

REDDITION DE COMPTES

En complément aux rapports déposés au comité exécutif les 11 octobre et 8 novembre 2005 sur la mise en œuvre des politiques au cours de l'année 2004-2005, la Direction générale dépose ses rapports sur la surveillance des dîneurs et sur les services de garde.

La directrice du Service de la formation générale des jeunes, Mme Johanne Marra, présente le dossier et répond aux questions des membres du comité exécutif.

REDDITION DE COMPTES – RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES

Résolution n^o CE-060214-1314

Il est proposé par M. Denis-Claude Blais

DE RECEVOIR les rapports de la Direction générale, pour l'année 2004-2005, sur la surveillance des dîneurs et sur les services de garde, lesquels sont versés au répertoire des présentes sous la cote 135.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE – JEUNESSE ATOUT

Résolution n^o CE-060214-1315

ATTENDU qu'en vertu de l'article 213 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire peut conclure une entente pour la prestation de services complémentaires;

ATTENDU qu'en vertu du règlement sur la délégation de pouvoirs (SIP-08), le comité exécutif est autorisé à conclure une entente pour la prestation de services complémentaires;

ATTENDU que les services offerts par Jeunesse Atout Inc. constituent des services complémentaires;

ATTENDU que les services offerts par Jeunesse Atout Inc. à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles sont désignés sous l'appellation « Le Point »;

ATTENDU la demande de la Polyvalente Deux-Montagnes, de l'école secondaire d'Oka, de l'école secondaire des Patriotes et de l'École secondaire Liberté-Jeunesse de conclure une entente avec Jeunesse Atout, afin de bénéficier des services offerts par « Le Point »;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le protocole d'entente de services complémentaires entre Jeunesse Atout Inc. et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, lequel est en vigueur jusqu'au 30 juin 2006;

DE MANDATER la présidente du comité exécutif et le directeur général pour signer ledit protocole, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 136.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CE-060214-1316

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 40.

Rita-Thérèse Poisson, présidente

Michel Gratton, secrétaire général